

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

BRUYANTS ET IMPUISSANTS

Il n'y a qu'une voix dans le pays pour déplorer les incidents dont la Haute Cour est le théâtre. Ils affligent tous ceux qui, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent ont le respect de la légalité et de la Constitution, de la dignité de la France et de la République.

Ces inepties et ces grossières violences d'accusés ou de témoins, qui cherchent à un piédestal, ne sauraient faire illusion sur le véritable sens des aspirations et des préférences de l'immense majorité du pays. Elle ne veut ni réaction, ni violence.

Lorsqu'on étudie d'un peu près, en effet, les événements qui se sont succédé au cours de l'année qui finit, est-il aussi malaisé qu'on pourrait le croire de se rendre un compte exact des vœux du corps électoral ? Nous ne le croyons pas.

Une fois de plus aussi, les récentes élections partielles ont permis de le constater, la France poursuit son chemin avec une sagesse calme et résolue.

C'est qu'en réalité la France, — ses ennemis les plus clairvoyants, comme M. de Bismarck, n'ont pas été sans le reconnaître, — est moins divisée qu'elle n'en a l'air. Elle accepte beaucoup plus facilement que ne le font d'autres nations, l'Allemagne par exemple, des réformes, des lois, des sacrifices même que l'opinion réclame, que la situation nécessite, que le patriotisme commande. Mais c'est à une condition expresse, c'est que ces réformes et ces lois justifient, ailleurs que dans certains cerveaux parlementaires, les conditions que nous venons d'indiquer.

Au cours de ces vingt dernières années, nous en avons eu, sans parler de l'institution même de la République, des preuves frappantes : la législation scolaire, ce grand fait dont les conséquences s'accroissent et se développent d'année en année ; les lois militaires qui ont créé en France l'obligation et l'universalité du service de 20 à 45 ans, la faveur avec laquelle ont été accueillies dans les deux Chambres les propositions relatives à l'organisation de l'assistance médicale, aux réformes concernant l'instruction criminelle, etc., l'unanimité enfin qui se manifeste partout dès qu'il s'agit d'une idée ou d'un fait ayant un lien intime avec la vie et la grandeur de la nation ; on a pu le constater jusqu'à l'évidence lors des manifestations qui se sont produites pour le maintien et l'affermissement de l'alliance franco-russe.

Ce sont là des faits qui ont une grande importance ; ils montrent combien est forte et puissante, malgré tout, l'unité de la France.

Eh bien ! au point de vue de notre politique intérieure, sans nourrir à aucun degré l'irréalisable utopie de l'harmonie universelle, n'a-t-on pas vu sur le terrain de la défense républicaine, une majorité républicaine solide et forte ? Le mot de concentration n'est peut-être plus à la mode — on en a abusé, et puis en France on aime les formules nouvelles — mais la chose est restée et n'est pas si mauvaise ; on a pu de nouveau le constater sur beaucoup de points du

territoire, à l'occasion des récentes adresses envoyées au gouvernement.

Ce qui reste vrai, aussi, c'est qu'il y a des réformes pour lesquelles il convient, suivant la parole d'un grand politique, de laisser le temps agir. Mais il en est aussi d'urgentes, de généralement acceptées, qui peuvent réunir en un faisceau solide toute la majorité républicaine.

On peut donc le dire en toute vérité : les regrettables et tumultueux incidents dont la Haute Cour est le théâtre, ne sont qu'un trompe l'œil ; ils ont, et fort heureusement, comme contrepoids, la sagesse du pays.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 décembre 1899

M. Lasies demande de quel droit des magistrats, le préfet de police notamment, promènent continuellement dans les couloirs de la Chambre, réservés aux députés.

Le président de la Chambre répond que lui seul a la police de la salle et des couloirs et que si des faits qui ne doivent pas s'y produire lui sont signalés comme s'y produisant, il saura aviser.

La discussion sur le Travail des Femmes et des Enfants dans les établissements industriels est reprise.

M. Dubief, rapporteur, explique qu'il s'agit de discuter certaines dispositions de cette proposition, c'est-à-dire, celles qui tendent à abaisser la journée de travail à 11 heures, provisoirement pour tous, femmes, enfants, hommes. MM. Vaillant et l'abbé Lemire protestent contre le relèvement de travail d'une heure pour les enfants, alors qu'aujourd'hui la loi ne permet que 10 heures.

M. Dron demande l'ajournement à trois mois de cette loi de 1892, reconnue défectueuse.

M. Millerand, ministre du commerce répond à M. Vaillant, explique le but de l'unification des heures du travail, qui permettra à l'inspection du travail de mieux contrôler ; en outre, il déclare que bientôt, après une étude sérieuse de la question, l'unification à 10 heures du travail, sera faite.

M. Vaillant demande que la réforme de la loi de 1892 soit discutée d'ensemble et l'ajournement de toute modification partielle.

La motion Dron divisée en 4 articles est mise alors aux voix : les 2 premiers articles sont votés, mais sur la demande du gouvernement les 2 derniers sont repoussés à mains levées.

La disjonction proposée par le gouvernement est adoptée par 414 voix contre 104.

Un amendement de M. Vaillant tendant à la journée de 8 heures pour les ouvriers et les ouvrières adultes est repoussé par 400 voix contre 115.

Un amendement Lemire admettant la journée de 11 heures pour les femmes et les enfants, mais avec le maximum de 60 heures de travail par semaine, est repoussé.

L'amendement de M. des Rotours, disposant que dans les mines et les minières, les enfants, les jeunes filles et les femmes ne pourront être employés que 8 heures par jour, est adopté. La séance est levée.

Séance du 22 décembre 1899

A cette séance, discussion du projet tendant à l'ouverture des deux douzièmes provisoires pour les mois de janvier et de février 1900.

M. Drake, député méliniste, prend la parole pour reprocher au gouvernement d'avoir convoqué la Chambre si tard et d'avoir mobilisé le Sénat pour un procès dont on ne voit pas très bien le terme.

M. Drake est soutenu par M. Lasies, tandis que la gauche et l'extrême gauche, interpellent vivement le député d'Indre-et-Loire et son chef, M. Méline.

M. Caillaux, ministre des finances, répond que des douzièmes provisoires, ont été votés par tous les cabinets précédents. Il espère qu'ils seront votés.

M. Paulin-Méry, critique les douzièmes provisoires.

M. Millevoje demande au gouvernement

pourquoi il a tant tardé à convoquer la Chambre, ce qui est la vraie cause du retard du budget. Du reste, dit l'orateur, le Sénat n'aurait pas pu le valider « puisqu'il est un instrument de justice politique contre un imaginaire complot. »

M. Waldeck-Rousseau répond aux divers orateurs et explique qu'il ne pouvait convoquer la Chambre plutôt et puis pour les douzièmes provisoires, est-ce qu'en 1897, sous Méline, la Chambre n'en a pas voté ?

M. Méline interrompt vivement. M. le président du Conseil termine en disant que si on veut le combattre, les adversaires n'ont qu'à demander à la Chambre un seul douzième. De cette façon on comptera les amis de la République.

Quant à la Haute Cour, il se dit fier de cette œuvre qui ne permettra plus à l'avenir, les insolents défis du nationalisme.

M. Millevoje critique le gouvernement.

M. Massabau demandé une diminution de 59.000 francs, sur le projet des douzièmes provisoires. Repoussé.

Le projet sur les douzièmes est adopté par 468 voix, contre 51.

La discussion sur le travail des femmes et des enfants est reprise.

M. Colliard dépose un amendement réclamant deux étapes de deux ans chacune au lieu de trois, de façon à arriver dans 4 ans à l'unification de la journée de travail à dix heures.

M. Millerand accepte l'amendement que combat M. Ferry.

L'amendement Colliard est adopté par 387 voix contre 159.

Après le vote sur l'ensemble de la loi, votée par 468 voix, contre 50, la séance est levée.

LA HAUTE COUR

Audience du 21 décembre 1899

L'audience s'ouvre par l'audition de M. Andrieux, ancien préfet de police, qui raconte plaisamment certains faits de police et dit vouloir mettre la Haute Cour en garde contre des renseignements contenus dans les rapports des agents, qui sont si souvent trompés.

M. Andrieux dit également que Déroulède était un bon républicain, et que tout ce que voulait tenter ce dernier, c'était pour la République. Le témoin ne croit pas à un complot.

Sur une question, M. Andrieux déclare que le rapport Hennion contient des erreurs.

Après lui, viennent les assisés du fort Chabrol, les copains de lutte de Guérin, tous des hercules, qui protestent contre le gouvernement, contre la police, qui déclarent adorer Guérin.

Puis, Rinder, celui-là qui fut condamné à 1 mois de prison pour avoir menacé d'un revolver à une séance de la Haute Cour, un agent de police, est entendu, en faveur de Dubuc. Il fait des déclarations graves contre M. Leproust, commissaire de police, déclarations auxquelles on n'attache aucune importance, vu la moralité du témoin.

En faveur de Brunet, dépose l'abbé Masselin, rédacteur en chef de la *Croix* du Calvados, journal auquel collaborait le « républicain » (?) Brunet.

La séance est levée.

Audience du 22 décembre 1899

Toujours les témoins.

M. Leuret, député de Caen, ainsi que d'autres témoins de Caen, viennent déclarer que Brunet n'a jamais joué, à Caen, un rôle politique important ; ce qui enrage l'accusé qui veut « passer pour quelqu'un ».

Le témoin Rinder, qui accusait hier le commissaire de police Leproust de lui avoir offert 500 francs pour dire que la Ligue antisémite, était de connivence avec la Ligue des Patriotes et des Royalistes, est confronté avec ce dernier.

Rinder maintient son accusation, en termes violents et pleins d'une haine implacable, — du moins qui paraît l'être, — contre la police.

M. Leproust déclare fausse l'allégation du témoin, mais affirme que Rinder lui a demandé 50 francs à plusieurs reprises.

Rinder, pendant la déposition du commissaire de police, lui oppose des démentis formels. La déposition terminée, Rinder qui ne veut pas quitter la barre est expulsé par deux gardes.

Un autre témoin s'avance qui veut prêter serment mais sans le Christ. Le président le fait sortir.

Puis les ravitailleurs du fort Chabrol s'amènent à l'audience pour déclarer : « qu'au poste de police, on les a déshabillés, et que là, tout nus, on les a fouillés ! »

M^e Bertrou, défenseur de Ballière, demande la comparution de Marcel Habert comme témoin. Le procureur s'y oppose.

Des conclusions sont alors posées par M^e Bertrou, Boullay, qui sont repoussées, ainsi que celles de M^e Boullay qui demandait l'audition d'un certain nombre de Pères Assomptionnistes comme témoins.

M^e Evain annonce que Dubuc, son client renonce à l'audition de 20 témoins sur 24. M^e Bertrou, lui aussi, déclare qu'il renonce à l'audition de 30. Enfin !

Et la séance est levée.

Au Transvaal

Un peu d'accalmie ces jours-ci ; aucune nouvelle sensationnelle ne nous est communiquée, les armées belligérantes semblent prendre un peu de repos.

Toutefois, la lutte ne paraît pas devoir prendre fin encore, si l'on en croit une dépêche de Melbourne, annonçant le départ de troupes anglaises pour le Transvaal.

Le Ward-Office fait dire que le général Buller se prépare à faire un effort désespéré pour débloquer Ladysmith. Réussira-t-il, malgré que la presse anglaise affirme que les troupes assiégées sont pleines d'entrain, qu'elles sont abondamment pourvues de vivres ?

A la dernière heure, on annonce qu'à Pietermoritzburg, un combat vient d'avoir lieu, mais on n'a pas de nouvelles précises.

INFORMATIONS

Au ministère des affaires étrangères

Le sous-préfet de Soui-Kai, dans le cercle duquel a été accompli le meurtre des deux enseignes du *Descartes*, a été dégradé.

L'indemnité demandée pour les familles de ces officiers a été promise.

Le maréchal Sou se rend à Pékin, porteur de l'acte de délimitation du Kwang-Tcheou-Wan, fixée conformément aux demandes de la France.

Les réparations pour le meurtre du P. Thanez sont accordées. Le ministre de France reçoit l'ordre de poursuivre ses démarches jusqu'à complète satisfaction.

L'Amnistie

La Ligue des Droits de l'Homme a décidé de patronner une pétition contre le projet d'amnistie ; il est dit dans cette pétition que l'amnistie empêcherait la manifestation complète de la vérité pour la première fois, elle éteindrait des poursuites civiles, ce serait une faillite imposée à la justice. Les pétitionnaires jugeant que la marche de la justice ne doit pas être interrompue ; ils con-

cluent en réclamant la vérité entière, la vérité éclatante. La lumière contre les coupables et au profit des premiers champions d'une cause de justice.

Mort de M. Audren de Kerdel

M. Audren de Kerdel, sénateur royaliste du Morbihan, a succombé à son domicile, rue de Grenelle, à une congestion pulmonaire. Il était né à Lorient le 27 septembre 1815.

Demande de Révision de M. Turpin

L'Aurore annonce que M. Turpin va adresser au gouvernement et aux Chambres une pétition demandant la nomination d'une commission d'enquête, sur les conditions dans lesquelles il a été déposé de son invention de la mélinite, puis faussement condamné pour publication de pièces secrètes. M. Turpin baserait sa demande en révision de son procès sur l'aveu de son innocence par l'un de ceux qui contribuèrent le plus à le faire condamner. Ce personnage aurait reconnu que les poursuites dont M. Turpin fut l'objet eurent pour cause unique la raison d'Etat.

Les Royalistes

Le tribunal correctionnel de Bordeaux a rendu son jugement dans l'affaire des royalistes poursuivis. Pour l'un des accusés, M. Garat, le tribunal s'est déclaré incompétent et a renvoyé l'affaire au 24 janvier. Les accusés ont été condamnés : Caron de La Carrière, président de la Jeunesse royaliste ; de Giresse de La Labeysrie, Garros, délégué auprès des groupes royalistes ouvriers, et Gordier, directeur du Nouvelliste, à 800 fr. d'amende ; Labat, à 200 fr. d'amende.

Neuf autres accusés ont été condamnés à 100 francs d'amende. Le jugement prononce, en outre, la dissolution des groupes de la jeunesse royaliste, des sous-comités, ainsi que des groupes ouvriers royalistes, même de ceux qui se déclarent indépendants. Le jugement condamne les accusés aux dépens solidairement.

L'affaire Habert

L'affaire Marcel-Habert ne sera jugée qu'à la rentrée de janvier. M. Marcel-Habert sera retenu en prison préventive jusqu'au jugement.

La constitution d'une nouvelle Haute-Cour sera nécessaire pour le juger ; cette nouvelle Haute-Cour sera constituée comme celle qui siège actuellement, en vertu d'un décret du président de la République qui sera rendu après la vérification des pouvoirs des nouveaux sénateurs.

Les nouveaux sénateurs élus feront partie de la Haute-Cour appelée à juger M. Marcel-Habert.

Le cas de M. Déroulède

Le garde des sceaux a informé le président de la Chambre de la condamnation prononcée contre Paul Déroulède à deux années de prison, pour outrages à des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. Cette condamnation entraîne la perte du mandat de député. En conséquence, le président de la Chambre va à son tour aviser celle-ci pour qu'elle prononce la déchéance dans les formes voulues.

La procédure sera la même que pour les demandes en autorisation de poursuites. Il sera nécessaire de nommer dans les bureaux une commission, sur le rapport de laquelle la Chambre statuera. Ce n'est, d'ailleurs, qu'une simple formalité, il suffit de vérifier si le jugement rendu comporte la privation des droits politiques. La Chambre, cette vérification faite, ne pourra que prononcer la déchéance, la loi étant impérative.

La succession de Déroulède

Le Gaulois prétend qu'aussitôt la déchéance de M. Déroulède prononcée par la Chambre, le comité nationaliste de la deuxième circonscription d'Angoulême offrira la candidature à M. André Déroulède, frère du président de la Ligue des Patriotes. M. André Déroulède est de trois ans plus jeune que son frère. Il est artiste peintre et ne s'était pas jusqu'à présent mêlé à la politique.

Une lettre de Déroulède

M. Paul Déroulède, dans une lettre qu'il adresse à la République Française, proteste contre un article de ce journal, où son acte de jendi devant la Haute-Cour, était traité de folie.

M. Déroulède trouve simplement que les

épithètes de « misérables, indignes, juges méprisables » qu'il lança jeudi à la face des sénateurs, sont simplement « pour renseigner le pays sur la valeur morale de la Haute-Cour. C'est dans un but républicain, patriotique et non particulier, personnel, qu'il a outragé et Sénat et président de la République. »

Et le député des Charentes signe cette lettre où se révèle son état d'âme bien personnel. « Paul Déroulède, chevalier de la Légion d'honneur, pour faits de guerre contre l'Allemagne ! »

Pauvre bande !

Les Ex-Députés indignés

Moins que tous les autres, les députés sont à l'abri des revers de la fortune — de la fortune politique surtout ! Nul ne sera donc surpris d'apprendre que certains qui ont perdu les faveurs du suffrage universel, et ne disposent point de ressources personnelles, se voient dans les moments difficiles contraints de faire appel à la générosité de leurs anciens collègues. C'est ce que nous révèle un rapport que M. Th. Goujon vient de présenter à la Chambre, au nom de la commission, sur la fixation des dépenses de ladite Chambre pour l'année 1900.

Il arrive trop fréquemment, dit le député de la Gironde, que d'anciens membres de la Chambre ou leur famille, sont réduits à demander des subsides.

Et il indique que la commission a estimé qu'il serait bon et facile en même temps, de constituer un fonds de secours à l'aide des reliquats à provenir des crédits affectés à l'indemnité des députés, fonds qu'elle proposait de doter en 1900, « à titre d'avance », d'une somme de 2.000 francs sous la rubrique : « Secours à d'anciens députés et à leur famille. »

La Chambre a adopté hier, sans débat le projet de résolution fixant ses dépenses pour l'an prochain et comprenant l'innovation reconrable que nous venons de signaler.

Chez les Assomptionnistes

Le Siècle dit pouvoir affirmer que dès à présent, le juge d'instruction Fabre a établi la véracité des constatations du commissaire de police Péschard, concernant la découverte des 1 million 800,000 francs chez les Assomptionnistes.

Mort de M. Lamoureux

M. Lamoureux, le célèbre chef d'orchestre, a succombé dans sa maison, 62, avenue de Wagram.

M. Lamoureux était soigné pour une adéine du poulmon.

Enfants engloutis sous la glace

Une effroyable catastrophe, qui plonge de nombreuses familles dans le désespoir et le deuil, vient de se produire à Freilinghem, près d'Oplines (Comines), à la frontière française. C'était jeudi après midi, les enfants de l'école avaient congé ; ils résolurent de profiter de cette demi-journée de liberté pour aller glisser sur la Lys qui était prise. A l'heure dite, ils se trouvèrent fort nombreux au rendez-vous, et bientôt la glace fut sillonnée en tous sens par les joyeux bambins qui se livraient avec ardeur à leur plaisir favori. Ils s'amusaient ainsi depuis un certain temps, lorsque tout à coup un craquement sinistre se fit entendre, et la glace se brisa, entraînant les petits malheureux sous l'eau.

Aux cris des victimes qui se débattaient affreusement dans l'eau glacée, quelques personnes accoururent et tentèrent d'organiser le sauvetage. Après des efforts inouïs et de véritables prodiges de courage, elles parvinrent à retirer quelques-uns des pauvres enfants, mais les autres ne purent être tirés de l'eau et furent noyés. On a retiré jusqu'ici trente-trois cadavres et on craint qu'il n'y en ait encore.

Cet horrible drame sème le deuil dans la plupart des familles de la localité. La désolation est profonde dans toute la région.

Trente-sept maisons détruites par un incendie

Jeudi, à Saint-Auban, canton de la Chambre, près de Chambéry, trente-sept maisons ou bâtiments d'exploitation, appartenant à dix-neuf propriétaires, ont été détruits par un incendie.

Un vieillard est mort subitement de frayeur.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés lundi prochain, le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi.

Conseil de préfecture

Le Conseil de préfecture s'est réuni hier, à 2 heures et a statué sur les affaires suivantes :

1° La nommée Lafage, Marie, de Cahors, contre l'administration des contributions directes. Personnelle mobilière. — Demande en décharge. Accordé.

2° Le sieur Costes, Louis, de Salviac, contre l'administration des contributions directes. Patentes. — Demande en décharge. — Rejeté.

3° Le sieur Andrien, François, de Bergant, contre l'administration des contributions directes. Patentes. — Demande en décharge. Accordé.

4° La commune de Gourdon contre le sieur Dijos, architecte, et le sieur Bornes, entrepreneur, cimetière de Gourdon. Mal-façons à la maison de garde et au dépôt-toire. L'affaire a été mise en délibéré.

Les sieurs Ladet et Pardes, de Dégagnac, contre le sieur Fraysse, entrepreneur, et ce dernier, contre les consorts Lacoste. — 1° Demande en indemnité. — 2° Demande tendant à faire prononcer la déchéance.

Lecture des décisions du Conseil dans ces deux affaires a été donnée.

Le Conseil a débouté les demandeurs Ladet et Pardes dans l'instance contre Fraysse, et les a condamnés aux dépens.

Le conseil admet dans l'instance Fraysse contre Lacoste, la prescription quinquennale en faveur de l'Etat et du sieur Fraysse.

Banque de France

Le Conseil Général de la Banque, dans sa dernière séance, a porté le taux de l'Escompte de 3 1/2 0/0 à 4 1/2 0/0 et celui des Avances sur titres de 4 0/0 à 5 0/0.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date de ce jour : M. Vertut, instituteur titulaire à Sauzet (poste supprimé), est nommé en la même qualité à Montcuq, en remplacement de M. Alibert, mis à la retraite.

M^{me} Cancès, institutrice stagiaire adjointe à Cajarc, est nommée institutrice adjointe déléguée jusqu'à la fin de l'année scolaire 1899-1900 à l'Ecole primaire supérieure de St-Céré (emploi créé.)

M. Cancès, instituteur adjoint titulaire à Cajarc, est nommé en la même qualité à St-Céré, en remplacement de M. Blaclair, appelé à une autre destination.

CAHORS

Entretien des bâtiments départementaux de la ville de Cahors

Adjudication du 28 décembre 1899. A la suite de diverses pétitions adressées à M. le préfet, relativement au mode d'adjudication fixé par le Conseil général, l'Administration préfectorale a décidé de faire l'adjudication telle qu'elle est indiquée sur l'affiche.

Elle prendra les précautions nécessaires pour que les droits acquis par les entrepreneurs en exercice soient respectés dans les limites du possible et surtout pour que les divers travaux soient répartis entre le plus grand nombre d'ouvriers.

Véloce-Sport Cadurcien

Dans son assemblée générale du 22 décembre courant, le V. S. C. a composé comme suit son bureau et son conseil d'administration pour l'année 1900 :

- Président : M. Lacaze.
Vice-président : M. le Dr Darquier.
Secrétaire : M. Aladel.
Trésorier : M. Dissès.
Capitaine de route : M. J. Valette.
Lieutenant de route : M. Lestandie.
Conseil d'administration : MM. Filhol, Milhet, Péfourque, Delord, Bouzerand, Bazouge.

Réponse aux Magne

Comme on s'y attendait, l'Evêque a répondu au Mémoire du chanoine Magne.

Dans 7 articles, il blâme sévèrement la conduite de ses deux subordonnés, auxquels il reproche une attitude par trop frondeuse. Puis, regrettant que ces polémiques entre

prêtres fassent la joie de la presse et du public, l'Evêque termine par ces mots : « Si ces procédés (de polémique) se renouvèlaient nous aurions à prendre les mesures exigées par la discipline ecclésiastique et par la nécessité de sauvegarder l'union dans notre clergé. »

C'est net. Ce ton n'admet aucune réplique. Aussi, parions que Magne — comme le Pitou de la chanson — ne répondra rien, rien, rien.....

Tribunal de Commerce

Election

Demain dimanche, 24 décembre courant, aura lieu le deuxième tour de scrutin pour l'élection des juges au Tribunal de Commerce.

Souhaitons que les candidats obtiennent enfin quelques voix.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 DÉCEMBRE 1899
Marche du Diable, (allégre). Suppé.
Nabuchodonosor, (ouverture). Verdi.
La Vague, (valse). Métra.
La jolie fille de Terth, (fantaisie). Bizet.
Cajolerie, (polka). Schlesinger.
De 3 h. à 4 h. (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 23 décembre 1899
Décès
Duthil Thérèse, veuve Duthil, 80 ans, sans profession, rue des Soubirous, 13.
Dajeau Marie, épouse Bru, 65 ans, sans profession, à l'hospice.
Sarroï Victorine, veuve Lagarrigue, 74 ans, sans profession, rue des Soubirous, 24.
Valmary Pierre, cultivateur, 79 ans, rue Rousseau.
Simonis Raymond, cultivateur, 77 ans, Cabessut-Haut.

CHAMPIONNAT DE 100 KILOMÈTRES DU LOT

Arrivé PREMIER
François CONTE (Amateur)
Couvrant les 100 kilomètres en 3 heures 36

Sur une MACHINE ARTIGALAS battant de loin tous les professionnels montés sur des machines Peugeot, etc.,

Arrondissement de Cahors

PROMILHANES. — Infanticide. — Un infanticide a été commis à Promilhanes, canton de Limogne, dans les circonstances suivantes.

Le 14 décembre, vers 10 heures du soir, la nommée Bourgade Marie âgée de 32 ans, célibataire, demeurant avec sa mère Rose Oueille, veuve Bourgade, au lieu de Lacabru, commune de Promilhanes, a accouché clandestinement et étouffé son enfant de complicité avec sa mère. L'enfant qui semble être né à terme, avait été placé au grenier dans une caisse où il a été retrouvé.

La fille Bourgade et sa mère, qui ont fait des aveux aux gendarmes, ont été, après le transport de justice à Promilhanes, mises en état d'arrestation.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Cours d'adultes. — A partir du 29 courant, il sera ouvert, à l'Ecole de garçons, un cours d'adultes qui aura lieu les lundi, mardi et mercredi, à huit heures du soir. Les adultes qui désirent y assister peuvent se faire inscrire dès maintenant. S'adresser pour cela au directeur de l'école.

Tentative de vol. — Dans la nuit de jeudi, des inconnus ont tenté de dévaliser la boucherie Bennet, place Carnot. Ils ont dû être dérangés, un bec de gaz, situé à proximité, se trouvant allumé toute la nuit, et cet emplacement étant très passant, car ils n'ont pu forcer que le cadenas, et la grille servant de porte d'entrée n'a eu aucun mal.

Tribunal. — Dans son audience de jeudi, le tribunal a confirmé le mandat de dépôt contre le nommé Pierre Borrot, puis-satier, âgé de quarante-cinq ans, né à Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse), arrêté par la gendarmerie, à Assier, pour vagabondage et mendicité.

Adjudication. — Il sera procédé le 15 janvier 1900, à deux heures du soir, à la sous-préfecture de Figeac, à l'adjudication pour la construction du chemin vicinal ordinaire n° 6, de Brengues à Gréalou, sur une longueur de 3 030 mètres.
Montant des travaux, 12.500 fr. Cautionnement, 350 fr.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Conseil départemental, élection. — Jeudi dernier, à 10 heures du matin, les délégués des neuf cantons de l'arrondissement et les Directeurs éligibles se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de ville de Gourdon, pour désigner le candidat de l'arrondissement qui devra se présenter pour la prochaine élection au Conseil départemental, en remplacement de M. Linol, démissionnaire.

L'entente entre tous a été parfaite. Cela fait le plus grand honneur au corps enseignant.

Les congressistes ont été reçus à leur arrivée par les membres du Comité d'initiative qui les ont accompagnés à la Mairie. Après leur avoir souhaité une cordiale bienvenue, le secrétaire leur a expliqué ce qui avait été fait par le Comité, et le bureau provisoire s'est retiré pour permettre aux délégués de s'entendre sur le choix à faire.

D'un commun accord, délégués et éligibles ont décidé de porter leurs suffrages sur M. Bouyé, directeur du cours complémentaire de Souillac, et, à l'unanimité, ils ont convenu d'adresser un appel à tous leurs collègues électeurs du département, pour les engager à soutenir cette candidature.

Un dîner confraternel à l'hôtel Vergnes a suivi la réunion.

MM. les Instituteurs ont donné l'exemple d'une organisation éminemment démocratique comme il devrait en exister toujours dans toutes les élections.

Un candidat choisi dans ces conditions, doit offrir toutes les garanties désirables au corps électoral.

MARTEL. — Un cheval enragé. — Ces jours derniers les propriétaires d'un cheval des environs de Martel s'aperçurent que la bête avait des allures louches, ils firent appeler un vétérinaire qui déclara que l'animal était atteint d'hydrophobie, on a aussitôt abattu la bête à coups de fusil.

Le dit cheval avait été mordu il y a quelque temps par un chien inconnu.

Etrennes pour tous

La librairie Hachette et C^o offre au public pour les étrennes de 1900, une série de nouveaux volumes, aussi attrayants et aussi luxueusement illustrés que ceux des années précédentes : *Gainsborough et sa place dans l'École anglaise*, par Sir Walter Armstrong (cart., 100 fr.); *Rubens, sa Vie, son Œuvre et son temps*, par M. Emile Michel (br., 40 fr.; relié, 48 fr.); *L'Image de la Femme*, par M. Armand Dayot (br., 30 fr.; relié 40 fr.); *Histoire ancienne des Peuples de*

l'Orient classique, par M. G. Maspero, t. III et dernier : *Les Empires*, (br., 30 fr.; relié 38 fr.); *Mémoires du Sergent Bourgogne (1812-1813)*, par Paul Cottin et Maurice Henault (br. 15 fr.; relié, 20 fr.); *Raphaël, sa Vie, son Œuvre, son Temps*, par Eugène Müntz (br., 15 fr.; relié, 20 fr.); *Aux Mines d'or du Klondyck, du lac Bennett à Dawson City*, par M. Léon Boillot (br., 10 fr.; relié 15 fr.); *Voyage d'un Anglais aux Régions interdites (Le Pays sacré des Lamas)* par M. A.-H. Savage Lendor (br., 10 fr.; relié, 15 fr.).

A ces éditions artistiques s'ajoutent les périodiques illustrés : *Le Tour du Monde* (br., 25 fr.; relié, 32 fr. 50); *le Journal de la Jeunesse* (br. en 2 vol., 20 fr.; cart., 26 fr.); *Mon Journal* (br., 8 fr.; cart., 10 fr.).

A la collection, *La Petite Bibliothèque de la famille*, s'ajoutent trois romans (chaque vol., br., 3 fr. 50; cart., 5 fr.); *Bibelot*, par May Armand Blanc; *Le Supplice d'une Mère*, par M. Arthur Doulliac; *Une Reine des Fromages et de la Crème*, par Mme D. Longard de Longgarde.

Dans la *Collection des voyages illustrés* : *Les deux routes du Caucase (Notes d'un Touriste)*, par M. Jean Carol (br., 4 fr.; cart., 5 fr. 50).

La *Nouvelle Collection de la Jeunesse* s'est accrue de trois ouvrages : *L'Équipage de la « Rosette »*, par Gonzague-Privat; *Le Trésor de Madeleine*, par Pierre Maël; chaque vol., br., 7 fr.; cart., 10 fr.); *L'Or du Pôle*, par Danielle d'Arthez (br., 4 fr.; cart., 6 fr.).

La *Bibliothèque rose illustrée* compte quatre nouveautés (chaque vol., br., 2 fr. 25; cart., 3 fr. 50); *Au Loïn*, par Mme Chéron de la Bruyère; *Les Épreuves de Charlotte*, par Mme Rieder; *La Cousine de Suzanne*, par François Deschamps; *Coup de tête*, par Mme la Comtesse de VAREPPE.

Albums pour les petits enfants : *Mon Arithmétique, J'apprends à compter* (cart., 2 fr.); *Contes de ma Mère l'Oie* (cart., 4 fr.); *L'Alphabet de Pierrot*; *Dix petits nègres noirs* (chaque album 1 fr. 50); *Jacques sans Mémoire et Zigotat l'Étourdi* (75 cent.).

La *Bibliothèque des Ecoles et des Familles* comprend dix nouveautés : *Gloires et souvenirs maritimes*, par Maurice Loir (br., 4 fr. 50; cart. 6 fr. 50); *Grand-mère et Petit fils*, par Albert Cim; *Les dernières Aventures de Bois-Rosé*, par Gabriel Ferry (br., 3 fr.; cart., 4 fr. 60); *Chloris et Jeanneton*, par Mme Colomb; *Le roman d'un Cancre*, par J. Girardin; *La Famille Hamelin*, par Mlle Jeanne Schultz (br., 2 fr. 60; cart., 3 fr. 90); *Les Compagnons de la Marjolaine*, par Arsène Alexandre; *Jeunesse d'Orphelin*, par H. Guy; *A travers le Transvaal*, par Léo Dex; *L'Intelligence des Animaux*, par E. Menault (br. 2 fr.; cart. 3 fr.).

Etrennes musicales : *La Quinzaine Musicale* (br. 6 fr.; rel., 8 fr.); *On dansera!* (Edition de 1899). Recueil de Danses et de Pas nouveaux pour la saison de 1900 (net, 1 fr. 50); *Un Tour de Valse!* Recueil de Valses (net, 2 fr.); *Nous jouons!* Nous chantons! comprenant 8 chansons populaires, piano et chant, et 25 transcriptions faciles pour piano (net, 2 fr. 25).

La *Mode pratique*, grâce à son programme, est de plus en plus la *Revue de la famille* par excellence.

Les *Lectures pour Tous*, la nouvelle Revue universelle populaire illustrée, année 1898-1899 (cart., 9 fr.). Chaque livraison mensuelle (98 pages, 100 gravures inédites), 50 cent. — Abonnements : Paris, 6 fr.; Départ., 7 fr.; Etranger, 9 fr.

Signalons encore *l'Almanach du Drapeau* (1 fr. 50) pour 1900, livret du patriote, du marin et du soldat, et, enfin *l'Almanach Hachette* (1 fr. 50) pour 1900 s'est encore accru et perfectionné, de façon à mieux justifier, si possible, son sous-titre de *Petite Encyclopédie populaire de la Vie pratique*.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	2704	2464	0.49 à 0.90	
Vaches.	494	354	0.48 à 0.88	
Taureaux.	221	204	0.39 à 0.71	
Veaux.	1336	1176	0.63 à 1.20	
Moutons.	17898	18598	0.71 à 1.16	
Porcs.	8889	5889	0.98 à 1.04	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	251	197	57 à 72	
Vaches.	24	21	45 à 60	
Moutons.	872	886	70 à 82	
Porcs.	1549	153	55 à 89	

BULLETIN FINANCIER

Le Marché est encore mal impressionné par la mesure prise hier par la Banque de France, cependant le mouvement de baisse, n'a pas fait de nouveaux progrès. Nous avons même à constater une légère reprise sur certains fonds étrangers. On attend le résultat de la liquidation de Londres, qui a lieu demain, avant de s'engager de nouveau.

Le 3 0/0 clôture à 99.15, au lieu de 99.12, le 3 1/2 0/0 reste à 101.50 et l'Amortissable à 99.12. La Banque de France cote 4290.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 610, le Crédit Foncier à 718, le Crédit Lyonnais vaut 987, la Société Générale 600.

Nos Chemins restent lourds : Le Lyon à 1800; le Midi à 1327, le Nord à 2112 et l'Orléans à 1675.

Le Suez s'inscrit à 3485 en hausse de 5 fr. L'Extérieure qui restait hier à 64.85 clôture à 65.

L'Italien a repris de 25 c. à 93.35; le Portugais cote 22.75; le Russe 4 0/0 consolidé est à 100.25 le 3 0/0 1891 à 86.

Le Turc D recule à 22.42 et la Banque Ottomane à 555.

HERNIES

Guérison radicale par le **Bandage électro-médical des Docteur MARIE frères**, à Paris, 108, rue de Rivoli. Application des appareils à Cahors, le jeudi 4 janvier, de 9 heures du matin à 8 heures du soir hôtel des Ambassadeurs. Montauban le 5, hôtel du Midi. Moissac le 6, hôtel du Luxembourg.

Ceintures pour femmes. — Bas-Varices

RENSEIGNEMENTS GRATUITS. — PRIX MODÉRÉS

Retour en janvier et juillet.

Les Bandages électriques seuls guérissent.

47 ans de Merveilleux succès

Traitement par correspondance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans vient de soumettre au Ministre des Travaux Publics une proposition tendant à donner une nouvelle extension à la délivrance des billets aller et retour sur son réseau.

Les billets d'aller et retour, qui sauf pour certains points exceptionnels tels que Paris, Bordeaux, Nantes et Toulouse ne sont actuellement délivrés que dans une région de 100 kilomètres, seront délivrés de toute gare à toute gare du réseau.

Les durées de validité seront augmentées.

Elles seront au moins de 2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilomètres, savoir : le jour du départ et le lendemain; pour les distances supérieures à 60 kilomètres, la durée de validité sera de 1 jour par 100 kilomètres, et au délai ainsi calculé s'ajouteront le jour de départ et celui d'arrivée.

La durée de validité pourra être à deux reprises prorogée de moitié, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0.

Enfin, moyennant le paiement d'un supplément fixé à 1 fr. 0 fr. 75 ou 0 fr. 50 suivant la classe, les voyageurs porteurs de billets AR comportant un parcours d'au moins 300 kilomètres seront autorisés à s'arrêter deux fois en route, soit à l'aller, soit au retour.

Ces facilités nouvelles seront certainement très appréciées dans toute la région desservie par le réseau d'Orléans.

ETRENNES MUSICALES

Jusqu'au 31 janvier prochain, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédie franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

III

UN MILITARY

Ils la connaissaient bien cette longue ligne sombre, qui coulait rapidement, reflétant les rayons du soleil : c'était l'épreuve la plus dangereuse par laquelle devaient passer tous ceux qui étaient engagés dans le MILITARY.

Le Roi de la Forêt aspira l'odeur de l'eau et avança, les oreilles dressées, son grand pas de lévrier s'allongeant, augmentant de vitesse, rassemblant toutes ses forces et son impétuosité pour l'élan qu'il avait à prendre... puis, comme un héron qui s'élève pour mieux fondre sur sa proie, il mesura l'eau du regard, quitta la terre, et s'élança en avant avec le sifflement strident d'un javalot qui fend l'air.

Le Brixworth était franchi, le Blanc et le Rouge, un simple rayon de couleur brillante, un seul petit point dans le paysage, aux yeux de la foule haletante de la tribune, courait au grand galop sur le gazon gris et uni, après avoir franchi deux milles et un quart en quatre minutes vingt secondes.

Le Régent était presque derrière lui; le bai

brun avait horreur de l'eau, mais jamais cheval de chasse mieux entraîné n'avait paru dans les comtés et Jimmy Delmas montait comme Grimshaw en personne. Le géant franchit l'obstacle d'une façon merveilleuse et vint tomber comme la foudre à une encolure du crack de la Garde.

La jument irlandaise les suivait et, avec une habileté prodigieuse, elle toucha terre saine et sauve; mais ses pieds de derrière glissèrent sur la rive, ce qui lui fit perdre un moment, que le petit Grafton ne put pas rattraper, bien qu'il continuât à courir sans se laisser décourager.

Pas-de-Charge, très loin derrière eux, refusa l'obstacle; ses forces n'étaient pas au-dessous de son courage, mais il avait été mené trop rudement tout d'abord.

Montacute lui enfonça ses éperons dans les flancs, en même temps qu'il lui assénait un violent coup de cravache sur la tête; il fut puni de sa folie; la pauvre bête prit aveuglément son élan pour sauter, manqua la rive, en trébuchant et avec beaucoup de fracas; Sir Eyre fut lancé dans le ruisseau et l'espoir de la grosse cavalerie demeura le poitrail appuyé contre la terre, le train de derrière dans l'eau, les reins cassés.

Pas-de-Charge ne devait plus jamais revoir flotter le drapeau du départ, ni entendre la voix des chiens, ni sentir palpiter en lui toute l'ardeur et la joie de la vie aux sons de ralliement du cor. Sa carrière était finie.

Sans rien savoir, sans regarder, sans s'occuper même de ce qui se passait derrière eux

les trois derniers dévoraient l'espace sur la prairie et les terres labourées; les deux favoris à une encolure l'un de l'autre, la brave petite jument venait derrière, à la suite de l'accident qui lui était arrivé à la rivière.

Les drapeaux du tournant furent dépassés; du sein de la foule rassemblée sur le champ de course, s'éleva une clameur sourde qui devint de plus en plus violente et des exclamations se firent entendre, différentes à chaque secondes :

— Le Roi de la Forêt gagne !

— Régent gagne !

— Le rouge et blanc prend la tête !

— Le violet arrive avec lui... le violet le dépasse... le rouge se rattrape... le rouge est battu...

— Tout pour le Roi !

— Dix contre un sur le Régent !

— La Garde est première à la haie.

— La Garde a gagné !

— La Garde perd !

— La Garde est battue !

La Garde était-elle battue ?

Au moment où ce cri avait été poussé, l'étrivière de gauche de Cecil s'était rompue et détachée; au train dont ils allaient, la plupart des hommes et même des meilleurs cavaliers eussent été précipités à bas de leur selle par ce choc; à peine si Cecil fut ébranlé; un instant pour soulager le Roi et se remettre d'aplomb, ce fut tout, puis il reprit son allure comme si rien n'était arrivé.

Lorsque l'aide de leurs lorgnettes, ses camarades de la Garde s'aperçurent de l'ac-

cident, ils mirent un instant de côté leur sérénité et poussèrent une acclamation qui retentit au-dessus des pâturages et des taillis comme un clairon.

La voix sonore et bien timbrée du Séraphin dominait toutes les autres.

Acclamation harmonieuse et triomphante qui traversa la froide atmosphère comme une fanfare de trompettes et vibra à l'oreille de Bertie lorsqu'il arriva au terme de la course un mille plus loin.

Son cœur en battit plus vite lorsque, rempli du bonheur impétueux de la victoire, ses pieds pressèrent plus étroitement encore les flancs du Roi de la Forêt, et qu'avec un seul écrier, comme les Arabes, il s'élança semblable à la foudre pour accomplir le plus grand exploit hippique de sa vie.

Son visage était demeuré calme, mais son sang bouillait intérieurement, la folie de la vitesse s'était emparée de lui, une minute de vie comme celle-là valait une année; et il savait qu'il fallait vaincre ou mourir, car la terre semblait fuir sous lui comme un tapis noir, et dans cette course furibonde fossés et haies, tranchées et cours d'eau tout lui faisait l'effet d'un rêve, tournoyant au-dessus de lui pendant que le cheval gris, courait, ventre à terre, sur les terrains unis et s'enlevait pour sauter tour à tour tous les obstacles.

Le ralentissement momentané qu'il avait subi lorsque son étrivière s'était cassée menaçait de lui faire perdre la course.

(A suivre.)

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

X

DOUX LIENS

Elle se leva tout à coup, s'excusa et rentra chez elle.

Lorsque tout le monde se fut retiré, Reginald resta en arrière pour parler à Kate.

— Je n'ai pas réussi, vous voyez.

— Rose est un mystère, dit Kate avec humeur ; elle n'est plus la même ; mais vous savez — et elle souriait radieuse — un Stanford ne cède jamais.

— C'est vrai. C'est décourageant, mais je ne me tiens pas pour vaincu. Bonsoir, chère bien-aimée ; dormez bien et pensez à moi.

Il regagna sa chambre une lampe à la main.

Le feu brillait dans la cheminée ; il se jeta dans un fauteuil, son habit ôté, chaussé de pantoufles et les mains dans ses poches, regardant le charbon brûler, sifflant un air, les sourcils froncés.

Il resta immobile comme une statue pendant une demi-heure.

Alors il se leva, prit son buvard et s'installa pour écrire une lettre.

Il chantonnait un refrain quelconque en trempant sa plume dans l'encre.

« Château de Danton, 25 février.

« Mon cher Lauderdale,

« Je crois t'avoir promis en quittant Windsor de t'écrire comment je m'arrangerais dans cette horrible région polaire.

« Il y a près de deux mois que je suis parti de Windsor et ma conscience... ne ris pas... j'ai découvert que je possédais une conscience... me fais une foule de reproches quand je pense à toi.

« Je n'ai pas envie de dormir ce soir ; je suis tout préoccupé, et il faut que je te raconte ce qui me tourmente.

« D'abord Mlle Danton est parfaite et toujours angélique.

« Ensuite le château est une résidence délicieuse et possède plus d'un ange.

« Troisièmement, Sir Ronald Keith est ici et à moitié fou de jalousie. Le plus pénétrant des vents du nord, qui est jamais soufflé depuis mon arrivée n'est pas aussi glacial que lui. Hélas ! pauvre Yorick ! C'est un brave garçon ; il s'est battu comme un lion dans les tranchées de Sébastopol ; mais Samson, David, Salomon et Marc Antoine aussi étaient braves, et tu sais ce que l'amour a fait pour eux.

« Kate l'a refusé il y a un an en Angleterre. Je l'ai appris par hasard ; non d'elle, naturellement. Et cependant il est ici.

« C'est toujours la vieille histoire du papillon et de la chandelle ; parfois je ris, parfois je suis fâché pour lui.

« Il possède un revenu de deux cent mille

francs, et je sais que les Keith sont une famille d'importance en Ecosse.

« N'ai-je pas toujours fait tous mes efforts pour te convaincre de cette vérité qu'il vaut mieux être beau que riche ?

« Je ne possède pas deux cent mille francs de rente, et, au mois de juin prochain, Dieu aidant, Kate Danton sera ma femme.

« Adjure ton hérésie et sois croyant à l'avenir.

« L'ange n° 2... je t'ai dit qu'il y en avait plus d'un... a les yeux noirs, les joues roses, les cheveux châtain, et les plus jolies petites manières du monde. Elle n'est pas belle ; elle n'est pas majestueuse, elle ne joue ni ne chante de manière à vous transporter, et cependant... cependant...

« Lauderdale, tu m'as toujours dit que mon incomparable fiancée était mille fois trop parfaite pour moi.

« Jusqu'à présent, je ne t'avais jamais cru ; maintenant je te crois.

« Elle s'élève au-dessus de moi parfois ; je n'ai pas la prétention de la comprendre, et... n'en dis rien à Gath... elle m'en impose un peu.

« Je n'ai jamais été honoré de la conversation de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, que Dieu garde ; mais si j'avais cet honneur, j'imaginerai que j'éprouverais à peu près ce que j'éprouve parfois en causant avec Kate.

« C'est la perfection et je... enfin j'avoue que je ne suis pas parfait et elle m'aime beaucoup. Sera-t-elle désolée, crois-tu, si elle ne devient pas Mme Reginald Stanford ?

« C'est en juin que je l'épouse, mais d'ici-là il y a du temps et il passera de l'eau sous les ponts.

« Je sais ce que tu vas me répondre. Elle sera désolée si tu la mets de côté ! C'est une désagréable position, mon cher, que cette chaîne d'or que je traîne ; mais c'est le sort... et les yeux noirs et les cheveux châtain sont bien tentants.

« Si je me souviens bien, tu avais une grande opinion du capitaine Danton.

« A propos, quel âge a-t-il ?

« Je te demande cela parce qu'il y a ici une dame qui dirige la maison, une cousine éloignée, une personne très calme, très sensée, très distinguée, âgée de vingt-six ans, qui pourrait bien un jour être Mme la capitaine Danton.

« Fais bien attention que je n'affirme rien ; mais j'ai mon idée.

« Le capitaine ne pourrait mieux faire.

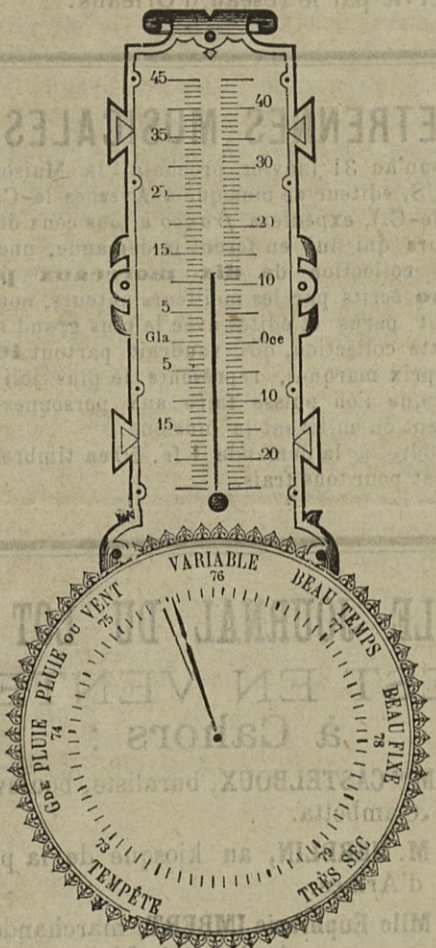
« Grâce... elle s'appelle Grâce... à un frère ici, un docteur, un très beau garçon et très observateur. Je le surprends parfois à me regarder d'un air très singulier que je crois comprendre.

« Tu ne m'attends pas avant juin, n'est-ce pas ? Toutefois, ne t'évanouis pas si je reviens dans notre petite île avant cette époque.

« En attendant, écris-moi et dis-moi ce que tu fais, et si je ne savais pas que ce n'est pas dans tes habitudes, je te demanderais une prière pour ton infortuné ami.

« Reginald Stanford. »

(A suivre.)



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 1.
Id. maxima de la veille : 9.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 7.

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Bibliographie

POUR FAIRE PLAISIR

à une jeune femme ou à une jeune fille

LUI OFFRIR EN

Cadeau d'étrennes

Un abonnement à « la Mode Illustrée »

JOURNAL DE LA FAMILLE

Qui donne : 1° des Romans et Nouvelles, Chroniques littéraires, musicales, scientifiques, etc., des meilleurs auteurs ;

2° 16 pages, du format de l'Illustration, au lieu de 12 pages comme autrefois, avec une gravure colorée ;

3° des patrons, sur 4 tailles différentes, à choisir sur les gravures ;

4° 2.000 dessins de toutes sortes : dessins de mode, de tapisserie, de crochet, de broderie, de patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux vêtements d'enfants.

On s'abonne en envoyant un mandat-poste au nom de l'Administrateur, rue Jacob, 56, Paris.

Prix pour les départements :

3 mois avec gravures colorées....	3 fr. 50
6 — — — — —	7 fr.
12 — — — — —	14 fr.
3 — avec planch. colorées à part.	7 fr.
6 — — — — —	13 fr. 50
12 — — — — —	25 fr.

On s'abonne également dans toutes les Librairies des départements et dans tous les Bureaux de Poste.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

La traction mécanique des trains militaires sur routes (Emile Dieudonné). — La défense des côtes (Léo Dex). — La bière au Japon. — Comment les Romains reliaient leurs livres (Maurice Gillet). — La radioscopie et la radiographie en médecine (Maxime Ménard). — Transmetteur et localisateur de son (A. Bonnin). — La radiation solaire et son action sur les être vivants. — Exposition universelle de 1900 : L'éclairage électrique de l'Exposition (Max de Nansouty). — Yachts anglais et yachts américains (Daniel Bellet). — Revue des inventions : Fusils d'enfants. — Appareil photographique : « l'Express-Papillon ». — Parapluie lumineux. — Quelques jouets. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences (G. Petit). — Cyclisme et Automobilité : L'Ecocoma. — Les voitures électriques et les records. — Le cyclisme militaire en Allemagne. — Le septième salon du Cycle. — L'alcool en Allemagne. — Transport des automobiles (Louis Minart). — Petite poste. — Bibliographie. — Officiers ministériels. — Petites annonces.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.
Abonnements : France, un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr.
Etranger, un an, 18 fr. ; 6 mois 10 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1387, du 23 décembre 1899.

Essences concrètes, par M. Otto. — Parasite universel, par J. de Loverdo. — Les télégraphes chinois. — Grue hydraulique de chantier, par D. B. — Machine à courber les tubes, par J. R. — La mise en place des pontons, par P. de M.

La propreté chez les insectes, par Henri Coupin. — A propos du principe d'Archimède, par J. Derôme. — Les poudrières indigènes de l'Algérie, par D. B. — Brûleur à incandescence par le gaz, par G. Jouanne. — Jupiter en 1899, par L. Libert. — Les mansardes de M. A. Ferret, par G. M. — Ce numéro renferme en supplément : les photographies de la Deuxième Excursion scientifique de « La Nature ».

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 51 (23 décembre 1899).

1° La chasse aux ours marins de la mer de Bering, par B. de Zeninoff.

2° A travers le monde : Les regards du Pré St-Gervais, par Roland Montelaves.

3° Aux pays inconnus : Les explorations de Peary en 1898-99.

4° La lutte économique : La consommation du vin de Champagne. — Un nouveau chemin de fer en Afrique. — Les Grands Lacs en communication avec le Bassin du Congo.

5° Questions politiques et diplomatiques : L'île des Ours.

6° Parmi les races humaines : Le Péril Jaune. — L'enseignement de la Géographie dans les Universités anglaises.

7° Livres et Cartes.

8° Les Revues Étrangères : L'avenir de l'Archide dans les Colonies allemandes (Deutsche kolonialzeitung, Berlin). — Cyclisme et Alpinisme (Mittheilungen des deutschen und oesterreichischen Alpenvereines, Vienne).

Abonnements : France Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Co, 79, boulevard Saint-Germain Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1413^e livraison (23 décembre 1899).

Le Mystère de la Chauve-Souris (1804), par Gustave Toudouze. — Les Boers, par Louis Rousset. — Les Deux Henri, par François Deschamps.

— La jeunesse de Mesdames Filles de Louis XV, par Mme Barbé.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÈNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)